



Annnonce de mutation / Demande de classement

en tant que producteur agricole de spiritueux bénéficiant d'une franchise d'impôt pour l'usage personnel

Numéro de client No de client AGATE

Numéro cantonal de l'ex-
ploitation agricole

Nom / entreprise

Prénom

Adresse

NPA, lieu

No de téléphone

Courriel

Date de naissance

Déterminez-vous un appareil à distiller? oui non No de l'appareil à distiller:

Etes-vous propriétaire de cet appareil? oui non +

Si vous détenez un appareil à distiller mais que vous n'êtes pas propriétaire ; adresse du propriétaire

Nom, prénom

Adresse

NPA, lieu

Surface du sol cultivé à compte propre

Tout exploitant qui gère une exploitation agricole d'au moins un hectare de surface utile, d'au moins 50 ares de cultures spéciales ou d'au moins 30 ares de vignes en forte pente ou en terrasses a droit à une franchise d'impôt pour son usage personnel d'eau-de-vie.

Surface agricole utile

(terres assolées, surfaces herbagères, surface à litière, surface de cultures pérennes, surfaces cultivées toute l'année sous abri)

Ares

Cultures spéciales

(vignes, cultures fruitières, petits fruits, légumes, houblon, tabac, plantes médicinales et aromatiques)

ares

Vignes en forte pente ou en terrasses

(à partir de 30 % de déclivité)

ares

Personnes

(nombre de personnes adultes occupées constamment sur l'exploitation agricole)

personnes

Arbres fruitiers haute-tige

(nombre d'arbres fruitiers haute-tige)

arbres

Mutation, indiquer les données de l'ancien exploitant

Nom, prénom

Adresse

NPA, lieu

Réserves d'eau-de-vie:

Informations:

- [L'article 22, 4ème alinéa de l'ordonnance sur l'alcool](#) prévoit que, si la franchise est supprimée, une quantité de 20 litres d'alcool pur (litres à 100 %) peut être laissée en franchise, pour son usage, à celui qui possède des réserves de spiritueux. Le solde des réserves doit être imposé.
 - Le nouvel exploitant du domaine agricole peut reprendre les réserves en franchise d'impôt s'il a été reconnu comme agriculteur par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières.
-

Les réserves d'eau-de-vie sont conservées ou reprises par:

l'ancien exploitant

en partie par l'ancien exploitant
nombre de litres, sorte, % vol:

le nouvel exploitant

en partie par le nouvel exploitant
nombre de litres, sorte, % vol:

La réserve est reprise par des tiers

Nom, prénom

Adresse

NPA, lieu

A quelle adresse faut-il envoyer une éventuelle facture?

Nom, prénom

Adresse

NPA, lieu

Remarques:

L'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF se réserve le droit de vérifier de manière adéquate l'exactitude de toutes les données indiquées.

Date

Signature